

Concerne : Permis unique pour le trial sur le terril de Cibly



ABEC - Agir pour le Bien-être à Cibly

Cibly, le 24 avril 2016

Madame, Monsieur

En 2011, la Ville de Mons introduisait une demande de permis unique visant à autoriser le trial moto sur le terril de Cibly. A l'époque, le projet inadapté pour le terril, les avis négatifs de différents organes consultatifs et surtout la vive opposition de la population avaient amené la Région Wallonne à stopper la procédure en exigeant des compléments d'enquête.

Cinq ans plus tard, ces compléments d'enquête ont enfin été produits par la ville de Mons et une nouvelle enquête publique a démarré le 8 avril dernier. Le projet soumis à autorisation n'a pas évolué. Il s'agit d'autoriser la pratique du trial tous les mercredis et samedis et un dimanche sur quatre, d'autoriser chaque année 5 événements de plus grande ampleur et de construire une buvette.

Les arguments pour s'opposer à cette demande sont toujours les mêmes : le terril est en zone d'espace vert au plan de secteur, sur laquelle une activité moto n'est pas autorisée, le terril est un site de grand intérêt biologique situé à proximité d'une zone Natura 2000, le bruit pour les riverains dépasse largement les limites autorisées, les rues de Cibly ne sont pas adaptées pour supporter le surcroît de circulation qu'engendreraient inévitablement ces activités sur le terril, l'activité moto va entraîner la perte de valeur des biens situés aux alentours,...

Comme en 2011, il est impératif que vous réaffirmiez votre opposition à ce projet ! Deux solutions s'offrent à vous : soit vous écrivez une lettre (au Collège Communal, Grand Place 22 à 7000 Mons) en vous basant sur vos propres arguments, soit vous utilisez le courrier standard que vous pouvez obtenir en envoyant un simple mail à info@ciply.be en précisant vos noms et adresse. Dans les deux cas, nous proposons que vous déposiez vos courriers signés dans la boîte aux lettres de l'ABEC : rue des robiniers, 66 à Cibly. L'ABEC se chargera de déposer officiellement ces courriers à la Ville de Mons. Pour donner plus de poids à notre démarche, chaque membre majeur de votre ménage est invité à signer un courrier distinct.

Nous attirons votre attention sur le fait que les délais sont très courts puisque l'enquête se clôture le lundi 9 mai à 10h00. Nous vous demandons donc de déposer les courriers au plus tard le **mercredi 4 mai**.

En espérant pouvoir à nouveau compter sur votre soutien, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs. Consultez régulièrement www.cibly.be

Mickaël DAUBIE
Rue du kène à caimont 17
7024 Cibly

Max HOOGSTOEL
Rue des robiniers 66
7024 Cibly